



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEMAINE E-SANTÉ : 40 % DES BRUXELLOIS INSCRITS AU RÉSEAU SANTÉ BRUXELLOIS

19 avril 2017 – 451.071 patients ont donné leur consentement au partage de leurs données médicales grâce au Réseau Santé bruxellois, contre 252.292 il y a un an. 7.371 prestataires de soin ont souscrit au Réseau, dont 382 généralistes actifs et 349 spécialistes actifs. Une forte augmentation qui vient largement renforcer la qualité des soins de santé en Région bruxelloise. Et un bilan encourageant pour la mise en œuvre du Plan stratégique e-santé porté par les ministres de la Santé Didier Gosuin et Guy Vanhengel, en collaboration avec Abrumet et les acteurs de la première ligne de soins.

Amélioration de la prise en charge des patients, diminution des doubles examens, communication facilitée et renforcée entre les prestataires médicaux... « Désormais, explique le Ministre Didier Gosuin, les professionnels de la santé ont la possibilité d'accéder rapidement et de façon sécurisée à l'ensemble des informations utiles à une prise en charge optimale. Un véritable carnet de santé numérique toujours accessible et sécurisé. Avec son consentement, le patient est dorénavant invité à devenir un partenaire actif de sa santé. En particulier, nos politiques de maintien à domicile des personnes fragiles et dépendantes sont facilitées ».

Grâce à leur consentement au Réseau e-santé, les patients permettent aux médecins (généralistes et spécialistes) d'avoir un accès immédiat à leurs données médicales. « Un gain de temps et d'efficacité qui peut, dans certaines situations graves, sauver des vies », explique le ministre Guy Vanhengel. L'e-santé représente le futur, rend le traitement plus rapide, juste, holistique. Outre le gain de temps, ce partage d'informations entre professionnels permet au patient d'éviter de passer plusieurs fois le même examen (analyse, radiographie, IRM...). Il génère ainsi des économies pour le budget des soins de santé ».

Depuis 2015, 2.5 millions d'euros ont déjà été consacrés aux projets e-santé à Bruxelles. Des projets organisés autour de 6 chantiers prioritaires fixés pour le déploiement de l'e-santé à Bruxelles à l'horizon 2019 :

- 1) Maladies chroniques et dépendance
- 2) Informatisation des hôpitaux et partage de données
- 3) Mise en réseau de la garde organisée en médecine générale
- 4) Accompagnement des prestataires de première ligne
- 5) Sensibilisation et formation des patients
- 6) Santé mentale

Si le calendrier du Plan fédéral e-santé 2015-2018 est respecté, en 2019, tous les médecins généralistes disposeront d'un dossier médical informatisé (DMI) pour l'ensemble de leurs patients.

Semaine de l'e-santé du 24 au 28 avril

La « Semaine de l'e-santé » s'organise en Région bruxelloise du 24 au 28 avril. L'occasion, en partenariat avec Abrumet et l'ensemble des partenaires de la plateforme e-santé.brussels (lifetech.brussels, Agoria, Innoviris et PAQS) de sensibiliser davantage encore les Bruxellois aux bénéfices du partage sécurisé de leurs informations de santé. Et celle, par ailleurs, de mettre à l'honneur les nombreuses Start-ups, scale-ups ou entreprises averties bruxelloises actives dans l'e-santé. Au programme de cette semaine : des rencontres entre les acteurs de la santé, de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans l'e-santé., des informations concrètes, et une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de l'e-santé dans le quotidien des patients et des médecins.

Site-web : www.reseausantebruxellois.be

Retrouvez le dossier de presse complet en annexe.

Contact Presse

Charlotte Bonbled
Le cabinet du Ministre Gosuin
cbonbled@gov.brussels
0499 51 26 31

Aviva Dierckx
Le cabinet du Ministre Vanhe
adierckx@gov.brussels
0475/ 69 03 73

Isabelle Degroote
Voice Agency
Isabelle@voice.be
0495 23 82 78